



[JOURNÉES NATIONALES D' ACTIONS ANTI-LINKY]
Dernières infos - Conférence de presse
sur l'Action collective en Justice



Protection de la santé, vie privée, facturation, pannes...
Une équipe d'avocats défend le refus des citoyens
du compteur Linky, déjà installé ou pas encore.

Informations sur Lexprecia.com et MySMARTcab.fr

DATE ET LIEU de la CONFÉRENCE DE PRESSE

Mardi 16 mai 2017 à 10h30

Cabinet de Maître LÈGUEVAQUES

9 rue d'Artois (5^{ème} étage), 75008 Paris

[Métro St Philippe du Roule ou Champs-Élysées-Clémenceau]

À l'occasion des journées nationales d'actions anti-linky (20 et 21 mai 2017), il est bon de souligner que l'installation du compteur électrique dit intelligent « Linky » n'est pas obligatoire...

INTERVIENDRONT À LA CONFÉRENCE DE PRESSE :

- ◆ **Le Docteur Gérard Dieuzaide, dentiste posturologue, auteur de l'ouvrage [Les maladies des ondes](#) ;**
- ◆ **[M. Marc Cendrier](#), fondateur de [Robin des toits](#) ;**
- ◆ **L'équipe d'avocats chargée de l'action en justice : [Me Arnaud Durand](#), [Me Christophe Lèguevaques](#), [Me Catherine Szleper](#).**

JURISPRUDENCE COMPTEURS COMMUNICANTS

Le Tribunal d'instance de Grenoble ordonne en référé le retrait d'un compteur communicant pour raisons de santé.

[TI de Grenoble, 17 novembre 2016](#)

POURQUOI UNE ACTION EN GRAND NOMBRE ?

Pour accéder à de grands moyens de défense.

Pour réduire les coûts du procès.

Pour faire le poids.